

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 119-79-2013 amendant le règlement de zonage 119-2005, tel qu'amendé, soit :

- Modifier les usages et normes de la grille de la zone H-313 (*terrains rue Francoeur*);
- Modifier les usages et normes de la grille de la zone C-220 (*maison de la Pizza*);
- Modifier les normes de l'article 12.17 et suivantes concernant les « dispositions spécifiques applicables aux zones H-137 et H-277 » (*normaliser les normes de logements supplémentaires dans le Boisé du Portage car ce secteur est maintenant en zone blanche*);
- Ajouter la note « 205 » dans les grilles des zones H-318 et H-319 (*ajouter les mêmes normes de logement supplémentaire pour les deux nouvelles zones de la Pointe du Portage*).

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 décembre 2013 sur le premier projet de règlement numéro 119-79-2013, le conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 10 décembre 2013 le second projet de règlement 119-79-2013.

1. CE PROJET A POUR OBJET DE :

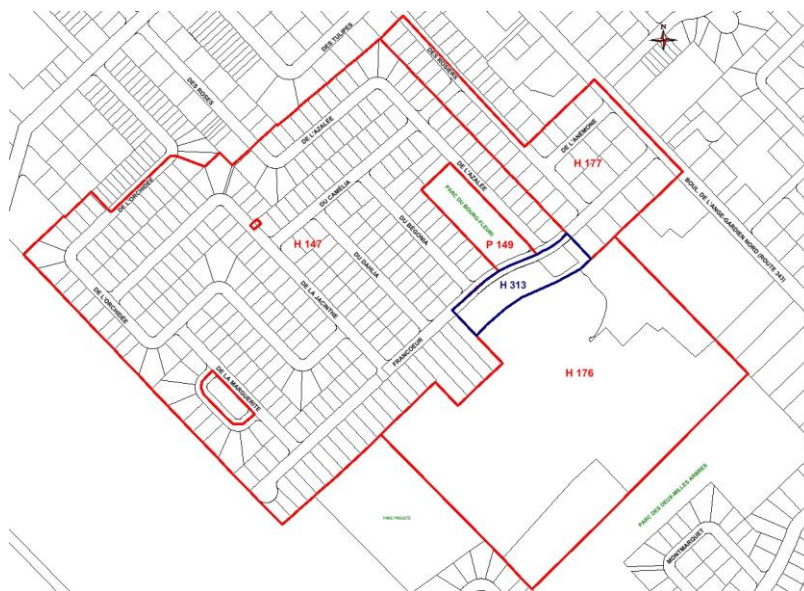
- a) Modifier les usages et normes de la grille de la zone H-313;

ZONES CONCERNÉES

H-313

ZONES CONTIGUËS

H-147, P-149, H-176 et H-177



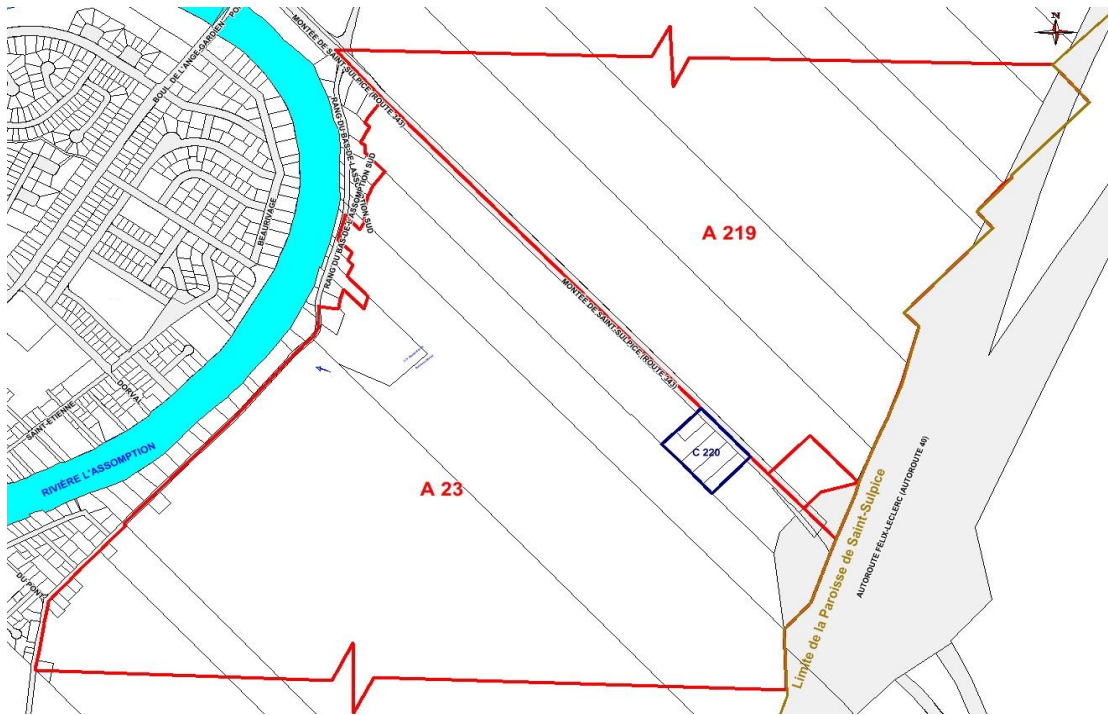
- b) Modifier les usages et normes de la grille de la zone C-220;

ZONES CONCERNÉES

C-220

ZONES CONTIGUËS

A-23 et A-219



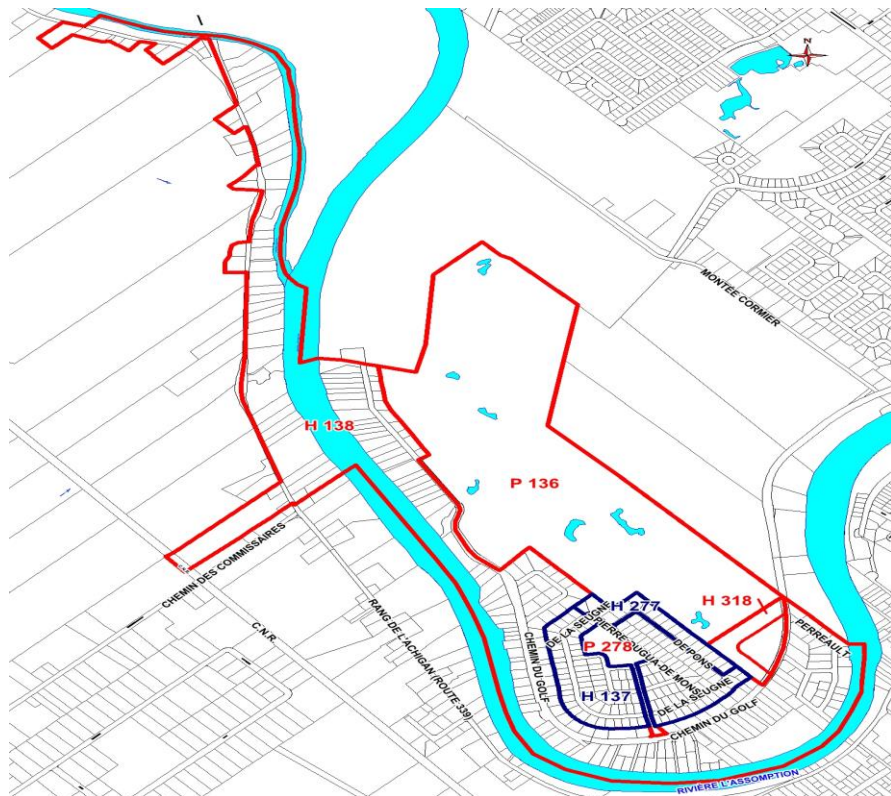
- c) Modifier les normes de l'article 12.17 et suivantes concernant les dispositions spécifiques applicables aux zones H-137 et H-277;

ZONES CONCERNÉES

H-137 et H-277

ZONES CONTIGUËS

P-136, H-138, P-278 et H-318



- d) Ajouter la note "205" dans les grilles des zones H-318 et H-319.

ZONES CONCERNÉES

H-318 et H-319

ZONES CONTIGUËS

P-136, H-137, H-138, A-140 et H-277

incluse dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

6[□] CONSULTATION DU PROJET :

Le second projet de règlement et le document d'information détaillé qui l'accompagne peuvent être consultés au bureau de la soussignée situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption et au bureau du Service de l'urbanisme situé au 375, rue Saint-Pierre, à L'Assomption, du lundi au mercredi, de 8 h 30 à 16 h 30, le jeudi de 8 h 30 à 17 h 30 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à L'Assomption le 14 janvier 2014 et publié le 17 janvier 2014.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville